

faible pourcentage de ce que nous leur enlevons, et nous ne leur rendons pas plus de \$1,000. Si l'honorable député veut raisonner, il ne peut pas prétendre que cela favorise le riche.

M. JOHNSTON (Bow-River): Cela favorise nettement le riche.

L'hon. M. ILSLEY: Je sais qu'il cherchera à raisonner.

M. JOHNSTON (Bow-River): D'après la résolution n° 6, l'élément remboursable ne dépassera pas 10 p. 100 ou \$1,000, selon le plus faible montant des deux. Mais dans un cas, le contribuable à revenu minime est contraint de placer ses épargnes à 2 p. 100, tandis que l'autre peut placer son excédent d'épargnes à 3 p. 100. En outre, par ces impôts, vous placez les petites gens dans une situation telle qu'ils n'auront pas d'argent pour acheter des bons de la Victoire et seront forcés d'accepter 2 p. 100 sur leurs épargnes obligatoires.

M. GRAYDON: Etes-vous en faveur d'emprunts libres d'intérêt?

M. JOHNSTON (Bow-River): Non, pas dans ce cas, parce que vous empêchez le petit salarié de placer à 3 p. 100 de l'argent qu'il aurait épargné et je ne crois pas que ce soit juste.

L'hon. M. ILSLEY: Je ne tiens pas à ce qu'on répande ces idées au dehors plus qu'il n'est nécessaire. Je m'attends à être traité ainsi dans une certaine mesure; j'y suis exposé dans ma situation. Mais songez à ce que nous faisons dans cet exposé financier; oubliez pour un instant les bons de la Victoire; j'y viendrai quand nous serons au stade de la deuxième lecture. Nous consentons à rembourser jusqu'à concurrence de la moitié dans les catégories inférieures de revenus. Quant au riche, de qui nous prélevons une forte proportion de son revenu, nous gardons presque tout; nous ne lui payons pas 2 p. 100; nous ne lui versons aucun intérêt. Nous lui remboursons bien peu comparativement à ce que nous lui prenons.

L'hon. M. HANSON: Vous parlez des surplus de bénéfices?

L'hon. M. ILSLEY: Non, de l'élément remboursable. La proportion du total pris au petit salarié et que nous lui remboursons est de 50 p. 100, tandis qu'elle n'est que d'environ 10 p. 100 pour le riche et même elle descend bien au-dessous de ce chiffre. Il y a une limite de mille dollars. Si nous favorisons le riche ou si nous traitons le riche aussi bien que le pauvre, proportionnellement, nous lui rembourserions la moitié de ce que

nous lui prenons et lui verserions un intérêt de 2 p. 100; mais au lieu de cela, nous gardons tout, sauf une faible proportion.

L'honorable député dit: "Oui, mais le riche pourra épargner plus d'argent et acheter des bons de la Victoire; le pauvre ne le pourra pas." D'abord, je ne suis pas de cet avis. Mais supposons que cela soit.

M. JOHNSTON (Bow-River): Où vendrez-vous vos obligations pour un emprunt de la Victoire, si vous en lancez un autre?

L'hon. M. ILSLEY: Nous vendrons des certificats d'épargne de guerre et de petites coupures d'emprunts de la Victoire aux petits salariés. Mes honorables amis ont beau dire que nous ne leur en vendrons pas, mais j'affirme que nous leur en vendrons.

M. JOHNSTON (Bow-River): Mais beaucoup moins qu'auparavant, car votre champ est beaucoup plus restreint.

L'hon. M. ILSLEY: En dépit des propos défaitistes, nous en vendrons, et je sais comment nous le ferons. Je tiens à traiter, avant onze heures, de cette question des obligations de la Victoire. Disons que le petit salarié n'achètera pas de certificats d'épargne de guerre ni d'obligations de la Victoire, mais que l'homme à gros revenus en achètera. Je ne dis pas qu'il en sera ainsi, mais supposons-le pour les fins de la discussion. Est-il déraisonnable de verser un intérêt de 3 p. 100 à l'homme qui achète des obligations de la Victoire? Est-il déraisonnable de verser un intérêt de 3 p. 100 sur des obligations échéant dans dix ou douze ans quand nous payons un intérêt de 2 p. 100 sur des obligations échéant dans deux ans? Est-ce déraisonnable? Je sais qu'on va le prétendre. Nous avons pourtant emprunté de l'argent aux banques à 1  $\frac{5}{8}$  p. 100. Nous en avons aussi emprunté à  $\frac{3}{2}$  p. 100. Voilà l'intérêt que nous payons aux institutions honnies que sont les banques. Pourquoi? Non pas parce que les banques sont généreuses ou pour toute autre raison de ce genre, mais parce que nous empruntons à court terme et que ces obligations valent moins que celles qui sont à long terme. Un intérêt de 2 p. 100 est raisonnable dans ce cas-là. Il y a quelque incertitude de ce côté. Nous ne saurions établir d'avance un calcul mathématiquement juste.

M. JOHNSTON (Bow-River): Néanmoins vous forcez le contribuable à accepter ce faible intérêt.

L'hon. M. ILSLEY: Toutefois, dans le cas des riches, nous nous approprions simplement l'argent et nous ne le rendons pas.

M. JOHNSTON (Bow-River): Il y a pourtant une distinction...